

Modalités de prise de date devant le Tribunal judiciaire de Lisieux (note de Madame la bâtonnière aux avocats du barreau)

Mes chers confrères,

A compter du 1^{er} juillet 2021, nous devons prendre date devant le tribunal judiciaire de Lisieux pour quatre contentieux au fond uniquement (contentieux de + de 10 000 euros, contentieux de – de 10 000,00 euros, baux commerciaux et baux ruraux – TBRP FOND) selon le déroulé suivant :

Dans RPVA

Rubrique : Mise au rôle

Puis : Réservation d'une date d'audience pour une procédure au fond ou un placement au fond

- **Puis : Si la nature de votre affaire figure dans la liste déroulante ci-dessous, vous pouvez prendre date par la voie électronique, sélectionnez ce bouton pour continuer**

**Créer : Ajouter les parties : Demandeur / Défendeur
Puis valider les parties et finaliser l'inscription**

Nature de l'affaire éligible à la prise de date électronique

4 choix :

Baux Commerciaux

Contentieux + 10000

Contentieux -10000

TBRP FOND

Puis Choisir un délai

Trois choix :

Cas standard : J + 15

Défendeur résidant à l'étranger : J + 10 semaines : 70

Défendeur résidant dans les DOM/TOM : J + 6 semaines : 42

Choisir la date d'audience : Le tribunal propose 4 dates (pour l'instant chaque audience est limitée à 10 dossiers dans l'attente d'un « renfort » du greffe)

Dans chacun de ces onglets, vous devez ensuite faire le déroulé suivant :

Mise au rôle

- **Réservation d'une date pour assignation au fond**
- **Suivre ensuite les onglets proposés : enregistrement des parties demandeur/défendeur, choisir le contentieux + de 10 000 euros ou – de 10 000 euros.**

Mon cabinet a fait un test concluant ce matin avec le greffe.

NB : La prise de date n'est pas possible en référé le tribunal judiciaire de Lisieux ayant fait le choix de ne pas limiter le nombre de dossiers, il convient donc de continuer selon l'ancien système (placet 15 jours avant l'audience de référé).

Je vous prie de me croire,
Votre bien dévouée.

Emmanuelle DUVAL
Bâtonnière de l'Ordre